

## **Grenelle : le ministre veut maintenir les AESH sous le seuil de pauvreté !**

### **De qui se moque le ministre ?**

Le ministre Blanquer a rendu 200 millions d'euros au ministère de l'économie cette année. En 2021, il attribuerait, seulement 40 à 60 millions d'euros pour les AESH dont le salaire est inférieur au seuil de pauvreté (1086€ de revenus mensuels). Cela revient à environ 28 à 42€ bruts (23 à 34€ nets) par mois par personne puisque le ministère annonce aujourd'hui 118 000 AESH recrutés par l'Education nationale, à supposer une répartition égale entre les personnels. Rien n'est pour le moment précisé sur les modalités selon lesquelles cette enveloppe sera répartie mais il a été question de « *modification de l'espace indiciaire* ».

Le ministre ne répond pas aux revendications des personnels qui demandent un temps complet à 24h payé 100%.

### **Toujours plus de déréglementation**

Toute honte bue, le ministre propose aux AESH de compléter leurs temps incomplets imposés par un emploi au service des collectivités territoriales, notamment suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020 qui prévoit que les heures de travail correspondant aux repas des élèves soient prises en charge par les collectivités territoriales. Il propose aussi que les AESH occupent des emplois au titre de Jeunesse et Sports. Tout cela se fait au mépris des missions des AESH, des statuts et des missions des personnels de Jeunesse et Sports et des collectivités territoriales.

Les AESH ne demandent pas à accumuler des tâches supplémentaires sans rapport avec leur formation et leurs missions, ni à cumuler les « petits boulots ». Avec les PIAL, cela aboutirait, ni plus ni moins à une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail et une aggravation de la maltraitance institutionnelle tant pour les personnels que pour les élèves. Ces combines et ajustements budgétaires montrent, s'il était nécessaire, le peu de cas que font le ministre et le gouvernement de la scolarisation des élèves en situation handicap.

Le ministre a répondu par le mépris à la mobilisation des personnels avec leurs organisations.

La FNEC appelle les personnels à poursuivre les réunions et amplifier le rapport de force, dans l'action commune la plus large, y compris avec les parents d'élèves pour contraindre le ministre à satisfaire les revendications : l'abandon des PIAL ; créations de postes et de places dans les établissements spécialisés ; recrutement d'AESH à la hauteur des besoins ; un vrai statut de la fonction publique et un vrai salaire ; la refonte et le déplafonnement de la grille des AESH ; 24h comptées comme un temps complet, payées 100% pour les AESH ; l'ouverture de véritables négociations salariales et l'augmentation immédiate de 183€ indiciaire pour tous, comme les personnels de la fonction publique hospitalière ; le versement des primes REP, REP+, informatique pour les AESH.

**La FNEC FP-FO soutient l'appel du comité départemental de liaison des AESH de Haute-Loire à une convention nationale AESH en visioconférence le 30 juin à 14h30 afin de préparer une montée nationale au ministère.**

*Montreuil, jeudi 24 juin 2021*